

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

————— ▼ ▼ —————

**Etaient présent.e.s** : Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS, Madame Véronique FRANCE-TARIF, Monsieur Eric LUCAS, Madame Eliane SAUTERON, Madame Michèle VIALA, Monsieur Patrick VILLETTE, membres délégué.e.s du Conseil Municipal, Monsieur Michel BRUNET, Monsieur Robert CHARVIN, Madame Myriam DECHAMPS, Monsieur Jörg KALKBRENNER, Madame Hélène MORVAN, représentants désignés par le Maire.

**Absent.e.s, excusé.e.s** : Monsieur David ROS Président du CCAS, Monsieur Augustin BOUSBAIN, Madame Yann OMBRELLO membre délégué du Conseil Municipal, Madame Monsieur Philippe FERRER, Camille LEBORGNE, Monsieur Michel MAHE, représentant.e.s désigné.e.s par le Maire.

Nombre de conseiller.e.s en exercice : 17

Nombre de présent.e.s à 11h05 : 11

Nombre de votant.e.s : 11

Le quorum étant atteint, Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS ouvre la séance du conseil d'administration à 9H35

#### 2022-41 OUVERTURE DU RECRUTEMENT AUX PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

**Le Conseil d'administration du Conseil Communal d'Action Sociale d'Orsay,**

**Vu** le code général de la fonction publique territoriale,

**Vu** la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

**Vu** l'arrêté de la Préfecture n°IDF-2021-05-17-00001 du 7 mai 2021 fixant le montant des aides de l'Etat pour les Parcours Emploi Compétences,

**Vu** la circulaire n° DGEFP/ METH/2021/42 du 12 février 2021 relative au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

**Considérant** le dispositif du Parcours Emploi Compétence qui a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi,

**Considérant** que la ville d'Orsay peut décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail,

**Considérant** l'avis du Comité technique consulté le 24 novembre 2022,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,**

- **Autorise** le Président du CCAS à créer des postes dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences », dans les secteurs administratif, technique et social,
- **Autorise** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour la conclusion des contrats afférents à ces recrutements,
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Certifiée exécutoire, compte tenu de  
la transmission en préfecture le : 23 DEC 2022  
de la publication le : 23 DEC 2022

